

MAIRIE DE CLAMANGES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2022

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le mardi 22 février 2022, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 10 février 2022).

Étaient présents : Mme COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAITRE Loïc, LAZAREK Mathieu, LEMAIRE Bernard, LEHERLE Alain, LOISEAU Francis.

Était absent et excusé : Monsieur Paul COULMIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Mme COULMIER Nathalie de donner lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 7 décembre 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Lecture du compte-rendu du conseil du 7 décembre 2022
- Gestion du personnel → Autorisation d'absence des agents (Point informatif)
- Gestion du personnel → Délibération concernant les heures complémentaires et supplémentaires des agents
- Comptabilité → Adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 pour janvier 2023
- Comptabilité (sous réserve) → Point sur le Compte de Gestion (sous réserve de transmission de la Trésorerie)
- Cimetière → Bordures
- Communauté d'Agglo → Présentation des travaux - Neptune
- Communauté d'Agglo → Présentation du rapport de la régie eau et assainissement
- Appel à projets → Trame bleue – trame verte
- Energies nouvelles → Réflexion
- Point sur les dossiers en cours
- Questions diverses

GESTION DU PERSONNEL > AUTORISATION D'ABSENCE DES AGENTS (point informatif)

Comme dans le privé, les agents communaux peuvent bénéficier d'autorisations spéciales pour certaines absences, notamment pour raisons familiales. Si cela paraît évident, il convient de formaliser ces autorisations d'absence par une délibération du conseil municipal.

Dans la pratique, la procédure consiste à soumettre un projet de délibération au Comité technique du Centre de Gestion de la Marne, qui émettra son avis. Après avis favorable, le conseil municipal pourra officiellement prendre la délibération correspondante.

Dans le cas présent, le prochain Comité technique se tenant le 5 avril prochain, il est nécessaire de transmettre rapidement les documents au Centre de gestion afin que le dossier concernant la commune de Clamanges puisse être étudié. Et que le Comité technique rende son avis,

Les absences concernées par ce projet sont : mariage, naissance, décès, adoption...

Le conseil municipal autorise M. le Maire à transmettre le dossier au Comité technique du Centre de gestion de la Marne.

GESTION DU PERSONNEL > ENCADREMENT DES HEURES COMPLÉMENTAIRES

Les agents de la commune peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires, c'est-à-dire des heures en plus de leur temps de travail (pour la secrétaire de mairie, présence lors des conseils municipaux par exemple). Bien que cette notion apparaisse dans les délibérations de création d'emploi, il est nécessaire de définir les heures complémentaires des agents de manière explicite par le biais d'une délibération plus précise. Le conseil municipal approuve l'encadrement des heures complémentaires et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

COMPTABILITÉ > ADOPTION DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE M57 Pour Janvier 2023

Pour élaborer son compte administratif, la commune de Clamanges utilise la nomenclature comptable dite M14. Depuis le 1^{er} janvier 2022, une nouvelle nomenclature, la M57, est applicable. Le référentiel M57 assouplit les règles budgétaires et permet une unité comptable pour toutes les collectivités. Les collectivités locales ont un délai jusqu'au 1^{er} janvier 2024 pour la mise en place de la M57.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération, autorisant le maire à appliquer cette nouvelle nomenclature, pour la gestion de la commune, à partir du 1^{er} janvier 2023. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve sa volonté de passer à la M57 au 1^{er} janvier 2023, et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

COMPTABILITÉ > POINT SUR LE COMPTE DE GESTION (ajourné)

Le compte de gestion ne nous ayant pas été transmis, il ne peut être présenté au conseil municipal de ce jour.

CIMETIÈRE > BORDURES

Les bordures en sapin du cimetière sont fortement détériorées, il est donc nécessaire d'envisager leurs remplacements. Il en va aussi du cheminement et des graviers qui composent les chemins du cimetière, peu adaptés à la mobilité réduite.

De plus, dans le cadre d'un réaménagement, l'idée de prendre en compte d'autres contraintes, comme le Zéro Phyto pour le végétal, et canaliser l'écoulement de l'eau, apparaît souhaitable.

Le conseil propose d'attendre l'aménagement paysager prévu pour la salle afin de voir les matériaux utilisés par le paysagiste et voir si ces mêmes matériaux ne pourraient pas être utilisés pour la réfection du cimetière.

M. le Maire propose au conseil de se renseigner quant à la possibilité d'obtenir des subventions pour d'éventuels travaux au cimetière (DETR et/ou TSD).

Le conseil évoque également la présence de mousse au niveau du colombarium, l'état de la pelouse, les galets et les arbustes.

PRÉSENTATION DE DIVERS DOSSIERS

Travaux à la piscine Neptune

Des travaux ont été engagés à la piscine Neptune, notamment dans la pointe – espace jusque-là inutilisé-, afin d'y aménager un espace jeux d'eau pour les petits, ainsi qu'un toboggan supplémentaire pour les petits. Une zone pour les parents accompagnants va être aménagée à proximité. De plus, le toboggan actuel, vétuste, va être remplacé par un équipement neuf.

Le montant des travaux s'élève à 429 400.00 €. – La livraison des divers postes d'équipements est prévue entre juillet 2023 et juillet 2024.

Rapport de la régie eau et assainissement

La compétence eau ayant été transmise à l'agglo d'Epernay, M. le Maire expose les chiffres transmis par l'agglo concernant la mise en place de la régie eau et assainissement. La régie englobe 4 services, l'eau potable, l'assainissement collectif, le SPANC, et assainissement eaux pluviales sur l'ensemble de la communauté d'agglo.

La ressource humaine s'élève à 14.5 ETP (équivalent temps plein).

Le déploiement des compteurs et télérelève sur la partie Sud (ex-CCRV) est terminée.

En 2022, c'est le déploiement sur la partie nord (ex-CCEPC).

Trame Verte et Bleu

La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays d'Epernay s'est inscrit dans cette démarche, en s'investissant dans l'appel à projet de la région Grand E. Les territoires, les communes de Clamanges, Pierre-Morains, Ecury-le-Repos, Val-des-Marais et Villeseneux ont été diagnostiquées en zone de vigilance, et sont donc concernés.

L'appel à projet va se dérouler sur 3 ans (2022-2025) avec une phase prioritaire : des travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques aquatiques et/ou terrestres.

Un support est disponible en consultation, à la mairie, pour ceux qui sont intéressés par la démarche.

Les 5 maires des communes précitées ont la volonté d'analyser, d'une manière concertée, les éléments du diagnostic, de façon pragmatique.

Energies nouvelles

Lors du dernier bureau de l'Agglo d'Epernay, la question d'une transition « décarbonée » a été évoquée.

La Région Grand Est apporté son soutien aux projets qui mettent en avant la **décarbonation de la mobilité**. Premier producteur de GES (gaz à effet de serre), et de Particules

4 carburants « faibles émissions » ont été présentés :

- Les biocarburants avec Le bio éthanol et le bio diesel
- Les GNV (Gaz Naturel Véhicule) avec le gaz d'origine fossile, et les bio gaz (Méthane), compressés ou liquéfiés
- L'électrique
- L'hydrogène.

Chacun de ces carburants « faibles émissions » comporte des avantages mais aussi des inconvénients.

La filière hydrogène semblant être la plus écologique et la plus prometteuse à grande échelle.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Concernant l'aménagement de la Salle Voillereau, la consultation lancée début février, s'est terminée lundi 21 février à 17h00.

Les résultats de la consultation devraient être retransmis par l'Assistant Maîtrise d'Ouvrage dans les prochains jours.

Au vu de l'avancement du dossier et des dates d'échéance fixées par les différentes entités susceptibles de verser à la commune des subventions, M. le Maire a envoyé des courriers pour demander le report d'échéance pour le début ou la fin des travaux, selon les cas.

Pour l'aménagement paysager, l'architecte de la Communauté d'Agglo a lancé un appel à plusieurs paysagistes. Nous sommes dans l'attente des retours.

QUESTIONS DIVERSES

Il apparaît nécessaire d'intervenir sur les arbres face à la mairie ; récemment, un arbre a été cassé par les fortes rafales de vent. Il en est de même concernant l'arbre situé Rue du Mont, dont la prise d'ampleur déborde sur la voie de circulation.

Une matinée de travail est programmée le samedi 12 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.